

Conseil National des Femmes Françaises

Fondé le 18 avril 1901

Reconnu d'utilité publique

Monsieur Nicolas SARKOZY
Président de la République
Palais de l'Elysée
55 rue du Faubourg St Honoré
75008 PARIS

Paris, le 26 janvier 2011

Monsieur le Président de la République,

Lors de la publication du projet de loi réformant les retraites, le Conseil National des Femmes Françaises qui, depuis plus d'un siècle, milite pour l'égalité entre les femmes et les hommes, avait formulé un certain nombre de propositions.

Nous vous avons communiqué ces dernières avant l'été (annexe 1), mais, depuis lors, le CNFF a poursuivi sa réflexion sur les problèmes afférents aux retraites des femmes et, à l'issue d'une réunion de synthèse tenue en présence de Mesdames Elisabeth TOMÉ-GERTHEINRICH, cheffe du Service des droits des femmes, et Danièle KARNIEWICZ, présidente de la CNAV, nous avons établi de nouvelles propositions que vous voudrez bien trouver, ci-joint (annexe 2), et qui se situent dans le prolongement des précédentes.

Nous souhaitons donc vous demander de bien vouloir accorder à ce document un examen particulièrement bienveillant, afin qu'il puisse être pris en compte dans la réflexion et les négociations qui se poursuivent actuellement sur les retraites.

Je vous remercie vivement de votre attention à ce sujet et je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.

Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI

Siège social : 228 bd Raspail - 75014 Paris - ☎ 06 74 66 48 15

Pièce jointe FEMMES ET RETRAITES

Une situation très préoccupante pour les femmes

En effet, la retraite des femmes, lorsqu'elles bénéficient de droits propres, est inférieure de plus de 40% en moyenne à celle des hommes, soit le double du différentiel moyen, déjà scandaleux, de salaire pendant la vie active !

Les causes sont connues :

- carrières en pointillé, donc raccourcies, du fait des maternités, voire de la nécessité de s'occuper de parents dépendants ; ces situations sont liées à la difficulté d'assurer une vraie conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée, faute de moyens de garde suffisants et d'un véritable partage des tâches ménagères et familiales entre les femmes et les hommes ;
- une égalité professionnelle inexistante entre les femmes et les hommes, tant du point de vue salarial que du déroulement de carrière.

Cela est d'autant plus injuste que notre système de retraite par répartition repose sur un équilibre démographique entre les actifs et les retraités, ce qui nécessite de maintenir un bon taux de natalité. Les femmes françaises sont, à l'heure actuelle, les championnes d'Europe de la natalité. Elles contribuent ainsi, à l'évidence, à l'équilibre financier des retraites de tous, au prix d'une carrière fréquemment sacrifiée, d'une double journée de travail et, in fine, d'une retraite souvent misérable !

Conserver les droits acquis

La situation des femmes « retraitables » ou retraitées pourrait encore se dégrader si :

- les « avantages familiaux » - bonifications liées à la naissance et à l'éducation des enfants, augmentations de pension liées au fait d'avoir élevé trois enfants et plus - versés par la CNAV et les régimes complémentaires étaient remis en cause ;
- les pensions de réversion étaient supprimées ou limitées ;
- les différences professionnelles et salariales, ainsi que le chômage féminin s'accroissaient.

Nos propositions dans le cadre de la réforme des retraites.

Nous avons noté avec satisfaction que le projet du gouvernement contient deux mesures spécifiques pour les femmes : prise en compte, dans le calcul financier des retraites, des indemnités journalières versées pour les congés de maternité et sanctions pour les entreprises de plus de 300 salariés qui ne présenteraient pas le rapport sur la situation comparée entre les femmes et les hommes.

Cela est positif, mais largement insuffisant pour rétablir la situation.

C'est pourquoi nous demandons que :

- chaque mesure proposée soit examinée avec l'objectif que les efforts demandés aux femmes ne soient pas, in fine, plus importants que ceux demandés aux hommes ;
- tout soit fait pour éviter que, dans le contexte de crise, l'emploi féminin soit considéré comme une variable d'ajustement ;
- en aucun cas, la durée de cotisations soit allongée – au-delà de ce qui est déjà acté - ; ayant plus souvent des carrières écourtées, les femmes n'auraient plus que le choix de prendre leur retraite très tard ou d'accepter une retraite encore plus dégradée financièrement !
- le report de l'âge de départ possible, sans décote, de 65 à 67 ans soit réexaminé, car cette mesure touchera majoritairement les femmes, qui, plus souvent que les hommes, travaillent au-delà de l'âge légal, pour compléter leur nombre de trimestres de cotisation ;
- les « avantages familiaux » prévus dans l'ensemble des régimes ne soient pas remis en cause ; au cas où le système de départ en retraite dans la fonction publique, possible après quinze ans de carrière et après la naissance de trois enfants, serait effectivement supprimé, il faudrait accorder aux femmes les mêmes bonifications que dans le privé (deux ans au lieu d'un par enfant) ;
- les conditions de ressources exigées pour percevoir la pension de réversion de la CNAV soient supprimées : les femmes qui en ont le plus besoin ne peuvent cumuler emploi et retraite, puisqu'un emploi, même faiblement rémunéré, entraîne la suppression de la pension de réversion de la CNAV ;
- les sanctions concernent non seulement la « non-production » par les entreprises du rapport annuel sur la situation comparée des femmes et des hommes, mais aussi la « non-pratique » de l'égalité salariale et des mesures visant à établir l'égalité professionnelle ;
- toutes les mesures soient prises afin de permettre la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale ;
- un nouvel examen soit fait de la décision de supprimer la demi-part pour les personnes (le plus souvent des femmes !) ayant élevé des enfants et qui se retrouvent seules après le départ ou la disparition du conjoint.

En conclusion, les femmes apportent une contribution essentielle à l'équilibre de nos retraites et à la production nationale. Leur situation à la retraite est injuste et une réforme des retraites ne doit en aucun cas accroître encore cette injustice. Elle doit, bien au contraire, la réduire jusqu'à la faire disparaître.

Paris FEMMES ET RETRAITE

A l'issue des débats sur la loi réformant le régime général des retraites, le Conseil National des Femmes Françaises (CNFF) a élaboré de nouvelles propositions concernant la retraite des femmes. Elles sont les suivantes :

- les conditions de ressources pour l'attribution de la pension de réversion du régime général doivent être révisées ; en effet, ce système aboutit à interdire aux veuves (et aux veufs) les plus modestes d'accéder au cumul emploi-retraite ;
- les négociations en cours sur les régimes complémentaires AGIRC et ARCCO ne doivent pas déboucher sur une remise en cause des « avantages familiaux », car cela entraînerait une dégradation supplémentaire des retraites des femmes ;
- les rapports du COR doivent, désormais, tenir systématiquement compte du genre, afin qu'un suivi de la situation comparée des femmes et des hommes face à la retraite puisse être effectué ;

- si, comme certains le préconisent, une évaluation de la réforme était mise en place, la situation des femmes devrait faire l'objet d'un examen particulier ;
- une information spécifique sur les retraites devrait être dispensée aux femmes par les caisses de retraite elles mêmes, dès leur entrée dans la vie active, et renouvelée, par exemple à l'occasion de leurs congés de maternité. Cela leur permettrait de gérer, en toute connaissance de cause, leur carrière professionnelle et leur vie familiale, donc de préserver au mieux leurs droits personnels à la retraite, notamment dans leur choix de congés familiaux ou de travail à temps partiel.

En tout état de cause, il est absolument essentiel que les négociations sur l'égalité salariale et professionnelle dans tous les secteurs d'activité privés et publics, reprennent le plus rapidement possible entre les partenaires sociaux et avec le gouvernement. Ces négociations devraient déboucher sur des mesures fortes en matière d'égalité salariale, de déroulement de carrière, de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, etc..., conditions nécessaires pour faire évoluer la situation.

Pour l'heure, nous avons pu noter avec satisfaction que certaines améliorations avaient été apportées au projet de loi :

- 1) la possibilité pour les parents de trois enfants, nés entre 1950 et 1955, de partir à la retraite à 65 ans, sans décote, dès lors qu'ils se sont arrêtés de travailler au moins un an pour l'un des enfants ;
- 2) la disparition moins brutale du départ possible après quinze ans de carrière pour les fonctionnaires ayant eu trois enfants.

Ainsi, force est de constater que, pour la première fois dans une réforme des retraites, le problème des femmes salariées et de l'injustice de leur situation face à la retraite a occupé une position centrale dans les débats, aussi bien du côté des organisations syndicales que des responsables politiques. Il nous appartient donc d'agir pour que, désormais, il en soit toujours ainsi, jusqu'à l'obtention d'une véritable égalité !